



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 30 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint par suppléance, à la suite de la convocation adressée le 30 juin 2023.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laurie FILLATRE, Mme Alexandra BOURBIER, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / VIII / 6 – 4.1 : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique, en particulier ses articles L.327-1 et suivants,
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
VU le tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT les besoins identifiés au sein des services technique et scolaire de la commune,
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de satisfaire à ces besoins,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 28 juin 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **Création d'emplois permanents :**

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Nombre de poste	ETP
Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C1	1	0,5
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C1	1	1

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET,
Par suppléance,
R. HEUDE, 1^{er} adjoint

